

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Mmes Stéphanie GRIMALDI
et Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI
Au nom du Groupe «Le RASSEMBLEMENT»**

OBJET : REHABILITATION DU PAESOLU D'AITONE.

Monsieur le Président,

L'an dernier à la même époque, j'interpellais votre prédécesseur sur un sujet qui nous tient tous à cœur, la réhabilitation du Paisolu d'Aitone.

L'attractivité et l'image du massif d'Aitone sont connus dans toute la Corse et au-delà par ses pins laricci multiséculaires, ses paysages, la richesse inestimable de sa faune et de sa flore... Et le Paisolu a en son sein une position stratégique à 1200 mètres d'altitude, à 20 km du site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, le golfe de Porto, et à 20 km du Niolu.

Comme vous le savez, le Paisolu est fermé depuis 2002, et sans l'engagement constant et la présence sur les lieux encore à ce jour et à titre gracieux de la présidente de l'association, l'infrastructure serait aujourd'hui irrécupérable et certainement squattée.

Sa réhabilitation est une nécessité, nous avons tous voté en ce sens, une 1^{ère} fois le 11 février 2010 où un projet ficelé avait été validé en Assemblée et qui prévoyait le réaménagement du Paisolu à partir de la thématique « développement de la montagne et création di una casa di a muntagna ». Entretemps, dans les mois qui ont suivi en 2010, il y a eu changement de mandature comme de majorité, et le dossier n'est pas rentré dans sa phase opérationnelle.

Suite à ma question orale de mai 2015, le Conseil Exécutif de Corse s'est penché sur le problème et une autre délibération a été votée en octobre 2015.

Elle prévoyait également une combinaison d'acteurs, la CTC comme maître d'ouvrage, l'AAUC comme assistant à maîtrise d'ouvrage, et le CSJC comme porteur du projet, chargé de concevoir et de gérer une offre d'activités sur le site en organisant des séjours éducatifs à thème, des formations sportives in situ, etc..

4 phases de travaux avaient été prévues dans la délibération d'octobre dernier. D'abord la remise en état des VRD, de la maison d'accueil et de 13 bungalows. Dans un second temps, le bâtiment commun et une autre partie des bungalows. Puis la réfection du terrain de sport et d'autres bungalows, et enfin, l'ensemble des bungalows restant à réhabiliter.

Le tout pour un montant évalué à 7,5 M€ hors taxes. La mobilisation de crédits européens, notamment ceux alloués au développement rural, avait été envisagée pour assurer une bonne partie du financement du projet.

Un prévisionnel qui s'accompagnait d'un calendrier dont je ne citerai que les 1ères dates :

- en décembre 2015 l'attribution des marchés et le lancement de la maîtrise d'œuvre,
- en avril 2016 la réception du travail de l'architecte pour lancer le marché de travaux,
- en mai 2016 le lancement du marché de travaux pour la phase 1 qui devaient commencer en juillet 2016.

Il semblerait que ces délais n'aient pu être tenus. Envisagez-vous de présenter à notre Assemblée un calendrier d'action actualisé pour tenir compte du retard accumulé ces derniers mois ?

Par ailleurs, où en est le partenariat avec le CSJC ? La modification de ses statuts nécessaire à l'accomplissement de sa mission concernant le Paisolu a-t-elle été engagée ?

Aujourd'hui, l'état de dégradation des lieux exige d'agir dans les meilleurs délais. C'est à nous qu'incombe cette tâche puisque depuis la loi du 22 janvier 2002, c'est la CTC qui est propriétaire du Paisolu d'Aitone.

Je vous remercie.